

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N°30/2023
07 juillet 2023

L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition de GoodLife Foods B.V. par IK Investment Partners

Le 6 juillet 2023, l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé l'acquisition de GoodLife Foods B.V. par IK Investment Partners.

La concentration a été notifiée le 26 juin 2023 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

IK Investment Partners est une société européenne de capital-investissement, fondée en Suède, qui compte une soixantaine d'entreprises en portefeuille. IK Investment Partners investit dans des entreprises européennes ayant un potentiel de croissance et opérant dans les secteurs suivants: soins de santé, biens/services industriels et biens de consommation. Deux des entreprises de son portefeuille opèrent dans le secteur alimentaire : Løgismose Meyers et Mademoiselle Desserts. Løgismose Meyers propose une large gamme de produits et de services gastronomiques (surgelés) par le biais de divers canaux de vente. Mademoiselle Desserts est un fabricant européen de pâtisseries industrielles surgelées, finies et semi-finies.

GoodLife Foods B.V. ("Groupe GoodLife") est un producteur européen d'entrées et de composants de repas surgelés opérant dans six régions européennes. Le groupe GoodLife produit une variété de produits allant de la viande aux produits sans viande, y compris des rouleaux de printemps, des samosas, des fricandelles, des croquettes, des hamburgers (Bicky) et des snacks à base de viande.

Dans sa décision du 6 juillet 2023, l'ABC a constaté que les conditions d'application de la procédure simplifiée étaient remplies et que la concentration notifiée ne soulevait pas d'objections.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard
Auditeur général
Tél : + 32 (2) 277 76 57
Courriel : damien.gerard@bma-abc.be
Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).